



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : courrier du 30/05/22

Affaire suivie par : Isabelle VINCENT

N/Réf : LB/ GV 2022 – 0040 L.

Dossier suivi par Line BROUSSARD / Gilles VAUDELIN

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

**Communauté de communes  
du Val de Drôme en en Biovallée  
Ecosite du Val de Drôme  
96 ronde des Alisiers  
CS 331  
26400 EURRE**

Valence, le 05 juillet 2022

Objet : Avis INAO sur modification n°4 du PLU – Commune de Livron (26).

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 26 mars 2021, vous nous avez fait parvenir pour avis, le projet de modification n°4 du PLU sur la commune de Livron-sur-Drôme (26).

La commune de Livron-sur-Drôme appartient aux aires géographiques de production des IGP « Ail de la Drôme », « Volailles de la Drôme », « Pintadeau de la Drôme », et des IGP viticoles « Comtés Rhodaniens », « Drôme » et « Méditerranée ».

Elle est également située dans l'aire géographique des AOP « Picodon » et « Côtes du Rhône ». A noter que si l'intégralité de la commune de Livron est incluse dans l'aire géographique « Côtes-du-Rhône » en revanche, la zone de production du raisin correspondant à l'aire parcellaire délimitée ne concerne qu'une infime partie de ce territoire.

La filière viticole représente plus de 65 ha de vignes plantées revendiquées à 64% en AOP et 29% en IGP par 26 exploitants (tous n'ayant pas leur siège d'exploitation sur la commune). La préservation des vignes sous Indication Géographique constitue donc un enjeu majeur sur la commune de Livron.

Par ailleurs, on recense 8 opérateurs en Agriculture Biologique (AB) pour une superficie de 67 hectares.

Enfin, les arboriculteurs exploitant sur Livron ont la possibilité de produire sous le Label Rouge (LR) « Abricot » et « Pêches et Nectarines » sous réserve du respect du cahier des charges correspondant.

L'étude du dossier ne mène l'INAO à aucune observation particulière considérant que la modification n°4 du PLU est engagée pour permettre l'extension du magasin LIDL situé en zone UC.

La modification ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et n'a pas d'impact sur l'ensemble du PLU.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué territorial, Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à :

DDT – service aménagement du territoire et risques - pôle planification- 4 place Laennec-BP 1013- 26015 VALENCE cedex